

IN2P3

INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLÉAIRE
ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES



Préparation IN2P3 au 7^e PCRD de l'UE

Bilan FP6 à l'IN2P3 :

- 21 projets pilotés par l'IN2P3, dont 9 projets I3 (*Integrated Infrastructure Initiative*) + 11 dossiers Actions Marie Curie (8 EIF (*Intra-European Fellowship*) + 2 IRG (*International Reintegration Grant*) + 1 RTN (*Research Training Network*))
- 3 coordinations européennes (1 Era-Net + 1 SSA (*Specific Support Action*) + 1 I3)
- Estimation du budget IN2P3 FP6 : environ 17 M€

IN2P3

INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLÉAIRE
ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES



Le Pilotage IN2P3 : Les projets européens nécessitent un traitement spécifique

- Il s'applique à tous les projets IN2P3 impliquant un partenariat multi laboratoires IN2P3 ou pas.
Il ne s'applique pas aux actions Marie Curie lorsque ces actions n'impliquent qu'un seul laboratoire IN2P3.
- Il permet de conserver la maîtrise de l'action communautaire IN2P3 et sa visibilité
- Il reconnaît l'expérience acquise par l'IN2P3 dans son domaine de compétence, notamment la gestion des projets, en particulier les projets d'infrastructure
- Il doit permettre d'éviter les propositions redondantes et donner la capacité d'identifier les ETP impliqués dans les projets
- Il permet une gestion harmonisée des procédures
- Il permet d'établir des bilans consolidés
- Il est assuré par une fonction IPE (*Ingénieur Projets Européens*) pérennisée au pôle LIVE

FP7 en bref:

- Un budget supérieur avec un taux de remboursement supérieur pour certaines activités
- Volonté de simplification administrative
- 4 programmes :
 - *Coopération : liste de priorités thématiques*
 - *People : anciennes actions Marie Curie*
 - *Ideas : bourses de recherche fondamentale (ERC – European Research Council)*
 - *Capacities : infrastructures principalement*

IN2P3

INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLÉAIRE
ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES



Circuit IN2P3 pour les programmes Coopération, et Capacités

- Cas 1 : un chercheur décide de mettre en place une action à partir d'une idée
- Cas 2 : un chercheur est sollicité pour participer à un projet

Circuit IN2P3 pour les programmes Coopération et Capacités

Cas 1 : le chercheur décide de mettre en place une action à partir d'une idée ou de répondre à un AO

- ❑ Le chercheur **s'informe** : il prend contact avec l'IPE, le CAC (*Chargé d'Affaires Communautaires*) ou un DAS, puis il consulte les AO et lit les programmes de travail. Il **identifie** l'action en lien avec l'IPE et **réfléchit** à sa mise en place
- ❑ Avant d'officialiser sa participation il **informe le directeur de son laboratoire** de la future proposition dans laquelle il souhaite s'engager et **recueille son adhésion ainsi que celle du DAS**
- ❑ Il **prend rendez-vous avec l'IPE** qui l'aide à monter la proposition à soumettre à la Commission sur les aspects juridiques, administratifs et de management (y compris budgétaires)
- ❑ Il **s'interroge sur l'opportunité d'une coordination CNRS** et en mesure tous les impacts
- ❑ **L'IPE organise la participation des autres laboratoires CNRS** avec les Délégations Régionales concernées (*guide des bonnes pratiques*) et décide avec elles de la pertinence du pilotage IN2P3
- ❑ **L'IPE accompagne le chercheur** lors de la négociation, il participe à l'élaboration du Consortium Agreement, et prépare la phase d'exécution, avec éventuel recrutement d'un « *European Project Manager* » (EPM), embauché sur le contrat.

Circuit IN2P3 pour les programmes Coopération et Capacités

Cas 2 : un chercheur est sollicité pour participer à un projet

- ❑ Le chercheur **informe** son Directeur, son RA, le DAS et l'IPE IN2P3, et transmet tous les documents nécessaires à l'identification du programme et de l'appel d'offres pour lequel il est sollicité
- ❑ Ils **décident ensemble de la pertinence d'une participation IN2P3**
- ❑ Le chercheur prévoit la **répartition des responsabilités** entre laboratoires IN2P3 voire CNRS
- ❑ **L'IPE organise la participation des autres laboratoires CNRS** avec les Délégations Régionales concernées (*guide des bonnes pratiques*) et décide avec elles du pilotage IN2P3
- ❑ **L'IPE assure le suivi global du projet** pour les délégations concernées

Circuit spécifique pour le programme *People* et *Idées* (bourses de Ressources Humaines et bourses ERC)

- ❑ **Cas 1 : Le projet concerne une bourse individuelle, et/ou un seul laboratoire pour tout le CNRS:**
 - Le chercheur informe le directeur de son laboratoire et l'IPE IN2P3 qui répertorie l'existence de ce projet (pour avoir une vue globale de la participation IN2P3 au PCRD)
 - Le projet est monté par le chercheur en s'appuyant sur le SPV (*Service du Partenariat et de la Valorisation*) de sa Délégation Régionale, qui règlera avec le service du personnel les questions relatives au projet, et pilotera le projet

- ❑ **Cas 2 : Le projet concerne plusieurs laboratoires au CNRS au titre d'un réseau (par ex. ITN) :**
 - Le Chercheur informe le Directeur de son laboratoire et l'IPE IN2P3
 - L'IPE détermine avec les SPV des autres délégations l'opportunité ou non d'un pilotage IN2P3

Memento

- Pour le montage des contrats européens (hors bourses individuelles du programme *People* et *ERC*):
 - Le chercheur et son laboratoire travaillent directement avec l'IPE de l'IN2P3 (Cédric BOSARO) pour soumettre la proposition
 - L'IPE assure le lien avec les autres laboratoires et les Délégations Régionales concernées
 - Les SPV des DR peuvent être contactés si nécessaire par l'IPE mais ne montent pas les projets européens de l'IN2P3
 - Un projet européen ne pourra être signé qu'avec l'accord du DU, du DAS, et du pôle LIVE selon les aspects ; leur information doit être la plus précoce possible.

- Pour toute information complémentaire, contacter :
 - Eliane Perret, CAC, 01 44 96 47 47
 - Cédric Bosaro, IPE, 01 44 96 51 82
 - <http://intranet.cnrs.fr/intranet/drei/index.htm>